

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34
Nb. de représentés : 9
Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 35/1712 :

Financement de l'emploi (Pacte social)

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaïne, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Héléna), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANE), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphano DIJOUX).

ABSENTS :

MM. FERDE Thérèse, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 25 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Accusé de réception en préfecture
97400 SAINT-PIERRE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Affaire n°35/1712 : Financement de l'emploi (Pacte social).

Cellule de Développement Social et Economique Local - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée :

L'association Coopération pour l'Aide à l'Enfance et contre la Pauvreté, l'association Solidaire pour Mieux Vivre et l'association Solidarité Sainte Thérèse de Saint-Pierre se sont inscrites dans un partenariat avec le Conseil Départemental et le CCAS de Saint-Pierre autour d'un projet territorial de distribution de colis alimentaires dans les quartiers en faveur des personnes âgées, des personnes porteuses de handicap et des familles ne disposant pas de moyens pour se déplacer.

Ces associations habilitées par l'Etat et affiliées à la Banque Alimentaire de la Réunion, ont distribué en 2024 plus de 10 000 colis alimentaires sur tout le territoire communal.

Comparativement à l'exercice 2023, la distribution des colis alimentaires est restée constante. Ces besoins sont principalement marqués par les écarts sociaux qui se sont accentués par la conjoncture économique actuelle sur le Département mais également sur le territoire communal. Par ailleurs, les efforts conjointement menés par les différents partenaires démontrent que la Commune mène une politique volontariste axée sur la lutte contre la précarité et qui se décline pleinement dans une stratégie de lutte contre la pauvreté.

Dès lors, tenant compte des besoins exprimés par ces publics en difficulté et afin de leur permettre de poursuivre leurs missions, ces associations ont déposé une demande de subvention pour le financement d'emplois aidés.

Aussi, au regard des bilans positifs du dispositif et de la nécessité de maintenir ce service de distribution de colis alimentaires, la Ville souhaite apporter son soutien à ces associations ainsi qu'à la mise en œuvre desdites actions.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations répertoriées dans le tableau ci-après :**

Associations	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subventions demandées
Association Coopération pour l'aide à l'Enfance et contre la Pauvreté	Projet 1 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 10/10/2024 au 09/09/2025	Résiduel	6 450 €
	Projet 2 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 10/10/2024 au 09/09/2025	Résiduel	6 450 €
	Projet 3 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 10/10/2024 au 09/09/2025	Résiduel	6 450 €
	Projet 4 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement :	Résiduel	6 450 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1712-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

	10/10/2024 au 09/09/2025		
Association Solidaire Pour Mieux Vivre	Projet 1 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 28/09/2024 au 27/08/2025	Résiduel	5 300 €
	Projet 2 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 28/09/2024 au 27/08/2025	Résiduel	5 300 €
Association Solidarité Sainte Thérèse de Saint-Pierre	Projet 1 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 04/03/2024 au 03/02/2025	Résiduel	5 115 €
	Projet 2 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 10/02/2024 au 09/01/2025	Résiduel	5 115 €
	Projet 3 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 01/08/2024 au 30/06/2025	Résiduel	5 115 €
	Projet 4 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 01/11/2024 au 30/09/2025	Résiduel	5 115 €
	Projet 5 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 09/12/2023 au 08/11/2024	Résiduel	5 115 €
Total	11 emplois		61 975 €

**Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire
024 65748 123 RESIDUEL RE24000064**

- D'APPROUVER les conventions d'objectifs et de moyens ci-annexées,
- DE L'AUTORISER, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1712-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024